

Procès-verbal du Conseil Municipal du 15 septembre 2022

Le Conseil Municipal de Villerville s'est réuni le jeudi 15 septembre 2022 à 18h00 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel MARESCOT, Maire.

Présents : M Michel DABOUT - Mr Éric ESTRIER - Mme Catherine FILIPOV - Mme Anne JOSEPH - M Germain LELARGE - M Didier PAPELOUX - M Vincent VANDERSTUYF.

Excusés : Mme Catherine LEFEBVRE donne pouvoir à M Michel MARESCOT, Mme Emmanuelle MELLOT-KRISTY donne pouvoir à M Michel DABOUT, Mme Sophie NGUYEN VAN MAI donne pouvoir à Mme Catherine FILIPOV, Mme Sophie DIERRE, Mme Corinne DROUEN, M David MARES.

Quorum : 8

Secrétaire de séance : M Germain LELARGE.

1) Approbation du procès-verbal du précédent Conseil Municipal

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 18/07/2022 à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2) Décision modificative : Achat d'un immeuble

Il est proposé au Conseil d'acquérir la parcelle B 690 (37 m²), située 8 rue du Maréchal Foch, comprenant 1 immeuble et 1 cour, pour un montant de 117 000€ : Prix de vente 100 000€ + 7 000€ (honoraires agence) + 10 000€ (frais notariés) Cette dépense n'ayant pas été budgétée, il est proposé aux Conseillers de transférer les sommes suivantes : 50 000€ de l'article 022, 15 000€ de l'article 020, 52 000€ de l'article 21281 vers l'article 2132.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires à cet achat et confie la rédaction de l'acte à Maître Maxime GRAILLOT.

3) Département du Calvados : espace naturel sensible des falaises des Roches Noires et de la pointe du Heurt

- Le Conseil Départemental souhaite modifier le périmètre de la zone de préemption départementale sur le territoire de la commune de Villerville : ajout de 5 parcelles et enlèvement de 89 parcelles (superficie de 9 ha 56 a 75 ca).
Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la modification du périmètre de la zone de préemption départementale.
- Le Département souhaite acquérir à l'euro symbolique de 6 parcelles de la commune, situées sente Berthe et d'une superficie de 2a 95ca.
Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'acquisition à l'euro symbolique de 6 parcelles de la commune, situées sente Berthe et d'une superficie de 2a 95ca.
- Le rétablissement du sentier côtier entre le Parc des Graves et le Grand Bec emprunte des parcelles communales et un tronçon de chemin rural. Le Département propose de signer une convention de passage du sentier

découverte pour l'ouverture au public dans l'espace naturel sensible des falaises des roches noires et de la pointe du Heurt.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, monsieur le Maire à signer la convention de passage du sentier découverte pour l'ouverture au public dans l'espace naturel sensible des falaises des roches noires et de la pointe du Heurt.

4) Vente d'une parcelle

L'agence Amandine Immobilier va diminuer ses frais d'agence d'un montant de 1 242,00€, correspondant à la moitié des frais de l'étude de sol, à titre commercial compte tenu de l'aide de la commune dans la préparation du dossier en amont sur les potentialités en matière d'urbanisme.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la proposition de l'agence immobilière.

5) Commune de Trouville-sur-Mer : Participation aux frais de scolarité 2021-2022

23 élèves de la commune de Villerville sont scolarisés à Trouville-sur-Mer : 11 élèves en classe de maternelle et 12 élèves en élémentaire.

La commune de Trouville-sur-Mer sollicite une participation de 827,00€ par élève de maternelle et 512,00€ par élève en élémentaire soit une dépense totale de 15 241,00€.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le règlement de la participation aux frais de scolarité à hauteur de 15 241,00€.

6) SDEC Energie :

a. Adhésion de la commune de Colombelles

Transfert de la compétence Eclairage public au SDEC Energie.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'adhésion de la commune de Colombelles.

b. Devis pour le déplacement de 2 foyers

2 foyers sont hors service, rue des Bains et rue des Poilus. Le SDEC a proposé de les changer pour un montant de 2 372,08€ TTC.

Après discussion, 2 lampadaires situés place du Lavoir ne sont plus en adéquation avec la mise en valeur du Lavoir. Il est proposé au Conseil de les déplacer pour remplacer les 2 foyers HS.

Le coût de ce déplacement est de 206,72€ HT soit 248,26€ TTC dont 134,37€ restant à la charge de la commune.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, monsieur le Maire à signer le déplacement de 2 lampadaires de la place du Lavoir vers la rue des Bains et la rue des Poilus.

7) Prolongation de location d'un local vide, 5 rue de Landal RDC

Pour le mois de septembre au tarif de 100€

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, cette prolongation.

8) Demande de prolongation d'exploitation

Concernant la Cabane bleue du 1^{er} au 11 septembre 2022 pour un montant de 1 100€ (concession et licence IV).

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la prolongation.

9) Devis : panneaux de rue et numéros de maisons

Suite à la validation en CM de la nouvelle dénomination des voies de la commune, il est nécessaire de changer des panneaux de rue et de doter certaines habitations d'un nouveau numéro.

Le Département a émis un avis favorable à notre demande de subvention qui passera en commission le 19/09/2022. Il prendra en charge 50% du montant HT du devis soit 3 389€.

L'entreprise VIRAGES propose un devis pour 21 panneaux de rue, 20 poteaux avec brides et 127 numéros de maison avec kit de fixation pour un montant de 6 778,80€ HT soit 8 134,56€ TTC.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, monsieur le Maire à signer ce devis sous réserve de l'obtention de la subvention APCR+ du Département.

10) Enquête publique sur la création de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) des falaises jurassiques du Calvados : avis

Une RNN est destinée à protéger des milieux naturels fonctionnels, représentatifs de la diversité biologique en France, et les espèces qu'ils refferment ainsi que les objets géologiques rares ou caractéristiques. C'est un outil de protection forte associant une réglementation spécifique, définie dans un décret, et une gestion adaptée, précisée dans un plan de gestion. 168 RNN existent en France dont 4 dans le Calvados.

De nombreuses parcelles allant du Grand Bec au Parc des Graves seraient concernées par la RNN.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, monsieur le Maire

Proposition d'avis favorable, tout en permettant l'enlèvement des fossiles découverts sur l'estran.

11) Confortement de la falaise : acquisitions des parcelles et/ou tréfonds nécessaires à la réalisation de l'ouvrage.

Il est proposé d'acter des cessions à titre gratuit et d'autoriser monsieur le Maire à signer les Promesses Unilatérales de Vente, puis les actes de vente pour les parcelles suivantes : B 777p, B 780p, B1358p et B 1499p.

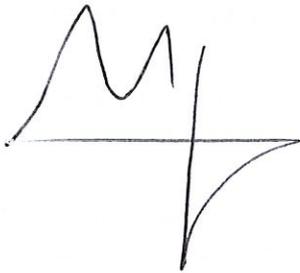
Le conseil municipal acte, à l'unanimité des membres présents ou représentés, ces cessions à titre gratuit, autorise monsieur le Maire à signer les Promesses Unilatérales de Vente, puis les actes de vente pour les parcelles suivantes : B 777p, B 780p, B1358p et B 1499p.

12) Don d'une œuvre à la commune

Mme Irina SHARK a fait don à la commune de Villerville d'une œuvre signée, numérotée (n°5/8) et certifiée, en plâtre et socle en acier, intitulée « Dievotcha » (petite fille en russe).

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, monsieur le Maire à accepter ce don et à l'ajouter à l'inventaire de la commune.

Le Secrétaire de séance
Germain LELARGE



Le Maire
Michel MARESCOT

